

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tenue le **13 décembre 2022** via la plateforme Zoom. La rencontre est présidée par madame Julie Pariseau.

ÉTAIENT PRÉSENTS Madame Julie Pariseau (présidente)  
Madame Anik Truchon (administratrice)  
Monsieur Yves Galipeau (administrateur)  
Monsieur J. Antonio Blouin (administrateur)  
Madame Alexandra Girard (administratrice)  
Monsieur Frédéric Côté (administrateur)  
Madame Isabelle Gagné (administratrice)  
Madame Patricia Banville (administratrice)  
Madame Josée Roussy (administratrice)  
Madame Claudie Malouin (administratrice)  
Madame Carline Minville (administratrice)  
Madame Pascale Déry (administratrice)  
Monsieur Yves Marcotte (secrétaire général)  
Madame Josée Synnott (directrice générale par intérim)  
Monsieur Steven Richard (directeur général adjoint par intérim)

ABSENT(S)

PERMANENCE Monsieur André Hughes (administrateur non-votant)

INVITÉ(S)

## 1.0 GÉNÉRAL

### 1.1 *Ouverture de la réunion et constatation du quorum*

La réunion est ouverte sous la présidence de madame Julie Pariseau. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulière et valablement ouverte.

### 1.2 *Présidence et secrétariat de la rencontre*

La présidente, madame Julie Pariseau, agit à titre de présidente de la rencontre et monsieur Yves Marcotte agit à titre de secrétaire.

### 1.3 *Lecture et adoption de l'ordre du jour*

Madame Pariseau constate le quorum et fait la lecture de l'ordre du jour. Elle propose à l'assemblée un changement à l'ordre du jour et suggère que le point 6.1 soit traité en début de rencontre, après la lecture des prestations de serment des nouveaux administrateurs.

**SUR PROPOSITION DUMENT FAITE**, par madame Patricia Banville **ET APPUYÉE** de monsieur Yves Galipeau, il est résolu à l'unanimité,

CA-2212-021

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification proposé par madame Julie Pariseau présidente.

**1.4 Prestation de serment de madame Josée Roussy**

Madame Josée Roussy prête serment devant les membres du conseil d'administration.

**1.5 Prestation de serment de madame Carline Minville, direction d'école**

Madame Carline Minville prête serment devant les membres du conseil d'administration.

**1.6 Prestation de serment de madame Pascale Déry, personnel enseignant**

Madame Pascale Déry prête serment devant les membres du conseil d'administration.

**1.7 Prestation de serment de madame Claudie Malouin, personnel professionnel**

Madame Claudie Malouin prête serment devant les membres du conseil d'administration.

**1.8 Déclaration des conflits d'intérêts**

Aucun conflit d'intérêts n'est signalé par les administrateurs présents.

**HUIS CLOS**

Un huis clos est décrété et seuls les administrateurs sont invités à demeurer présents.

Comme indiqué lors de l'adoption de l'ordre du jour le point 6.1 est devancé et traité en début de séance. Une demande de huis clos est adressée à l'assemblée.

**CA-2212-022**

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par monsieur Yves Galipeau **ET APPUYÉE** de monsieur J. Antonio Blouin, que l'assemblée siège à huis clos. Il est 18h45.

Les membres employés, mesdames Patricia Banville, Carline Minville, Pascale Déry et Claudie Malouin ne participent pas à la session du huis clos et ce, en raison des normes d'éthique et de déontologie qui précisent qu'à titre de membre du personnel, le membre doit s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux, es autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

**CA-2212-023**

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par monsieur Yves Galipeau **ET APPUYÉE** de monsieur J. Antonio Blouin, la levée du huis est adoptée et le retour en séance tenante, est constaté, il est 19h50.

**6.1 Dossier des ressources humaines**

CONSIDÉRANT le dossier d'employé présenté à huis clos, conformément notamment aux dispositions de la loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les divers éléments portés à l'attention des membres du Conseil d'administration de façon confidentielle et les discussions tenues dans ce contexte.

**CA-2212-024**

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par monsieur Frédéric Côté **ET APPUYÉE** de madame Josée Roussy, il est résolu à l'unanimité de mandater Madame Julie Pariseau et monsieur Yves Galipeau d'entamer les discussions afin de conclure et signer une entente liée à l'emploi et aux modalités de fin d'emploi de cette personne employée, dans le respect des modalités discutées et des dispositions légales applicables;

### **1.9 Adoption du règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du CA**

La présidente du conseil d'administration, madame Julie Pariseau invite monsieur Yves Galipeau, président du comité de gouvernance et d'éthique à présenter le projet de règlement concernant les normes d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs. Monsieur Galipeau présente l'état de la question.

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3) permet au ministre de l'Éducation d'établir, par règlement, les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone;

CONSIDÉRANT que le règlement peut notamment déterminer les devoirs et les obligations de certains membres du conseil d'administration ainsi que ceux qu'ils sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'édicter avec modifications le projet de règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de gouvernance et d'éthique ont procédé à l'étude ainsi qu'à la modification de quelques éléments au projet de règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de gouvernance et d'éthique;

CA-2212-025

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par madame Alexandra Girard **ET APPUYÉE** de madame Patricia Banville, il est résolu à l'unanimité que :

- Que le Conseil d'administration adopte le règlement portant sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.
- Qu'une copie du règlement soit également diffusée sur le site WEB du centre de services scolaire.

### **1.10 Remise de plaques émérites du conseil d'administration**

La présidente du conseil d'administration, madame Julie Pariseau informe les membres que le conseil entend souligner, par la remise de plaques émérites, des projets particuliers réalisés par les membres du personnel ainsi que les élèves de tous les établissements du centre de services scolaire. De plus, des plaques émérites seront également remises aux anciens administrateurs afin de souligner leur implication et dévouement envers la gouvernance scolaire. Le conseil remettra donc lors de cette séance, trois plaques soulignant l'implication d'anciens administrateurs, Madame Cindy Vallée et Messieurs David Smith et Jean-Nicolas Leclerc. Par ailleurs, les membres du conseil d'administration sont heureux de souligner le projet réalisé par le Centre de formation de la Haute-Gaspésie, intitulé "**La virée des filles**". Ce projet a permis aux participantes à cette journée, de découvrir des programmes de formation traditionnellement masculins tels que Plomberie et chauffage, Montage de lignes électriques et télécommunication, ainsi que Conduite d'engins de chantier. Le conseil tient à féliciter les participantes à cette journée et désire souligner l'excellent travail accompli par les organisateurs de cet événement. Les plaques émérites seront expédiées aux personnes honorées.

### **1.11 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2022**

Puisque les documents ont été rendus disponibles dans les délais prescrits, la présidente de la rencontre est dispensée de la lecture des procès-verbaux.

CA-2212-026

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par monsieur Yves Galipeau **ET APPUYÉE** de madame Anik Truchon, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

#### **1.11.1 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2021**

Madame Josée Synnott, directrice générale par intérim dresse un résumé des actions posées jusqu'à maintenant pour le projet de renouvellement du plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Le renouvellement du PEVR a fait également l'objet de plusieurs idées intéressantes lors de discussions au comité consultatif de gestion (CCG). Par ailleurs, le bilan du plan actuel d'engagement vers la réussite démontre des enjeux intéressants et un portrait plus complet sera bientôt présenté.

### **1.12 Présentation de candidature, membre de la communauté, monsieur Félix Guay-Vachon**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de membre de la communauté pour une personne du groupe 18 à 35 ans;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Chic-Chocs a procédé récemment à un appel de candidatures en respect du règlement sur la désignation des membres d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par un membre de la communauté lors de la diffusion de l'appel de candidatures;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration ont reçu le profil du candidat à des fins d'analyse;

CONSIDÉRANT ses expériences nombreuses auprès de projets liés au secteur jeunesse;

CONDIDÉRANT le parcours professionnel du candidat;

CA-2212-027

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par monsieur Antonio J. Blouin **ET APPUYÉE** de madame Pascale Déry, il est résolu à l'unanimité, en vertu de l'article 175.10.1 de la Loi sur l'instruction publique, de désigner Monsieur Félix Guay-Vachon, membre de la communauté pour les 18-35 ans afin de siéger au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

### **1.13 Achat d'équipements pour le programme « montage de lignes »**

Lors de la rencontre de travail du 8 décembre dernier, les membres du conseil d'administration ont reçu madame Mélanie Gaudreault, directrice par intérim au centre de formation Micheline-Pelletier. Madame Gaudreault a fait part au conseil de la possibilité de procéder à l'achat de plus d'un camion nacelle pour les besoins de la formation de montage de lignes et de télécommunication. Elle a mentionné que l'équipement devait être renouvelé. Or, l'occasion d'acquérir du matériel à bon prix s'est présentée, car un encan de camions nacelles se déroulait dans la semaine du 11 décembre 2022. Madame Gaudreault a tenu à informer les membres du conseil, qu'avec cet encan, il devenait possible de procéder à l'achat de plus d'un camion nacelle. Or, la résolution initiale autorisait l'achat d'un camion nacelle.

En effet la résolution CA-2209-010 adoptée lors de la séance du conseil du 30 septembre dernier, faisait état de l'achat d'un camion nacelle. Les membres du conseil ont donc été invités à se prononcer sur cette question par le biais d'un vote par courriel tel qu'autorisé par les règles de fonctionnement du conseil d'administration au point 11.1.15 du règlement.

Chaque membre a donc été invité à se positionner au regard du sujet présenté. À la suite du vote, la directrice générale a comptabilisé les votes « pour » et « contre ». Toutefois, pour que la décision soit valide, le nombre de membres votant doit correspondre au quorum requis pour tenir les séances du conseil, ce qui ne fut pas le cas.

Compte tenu de la situation, le secrétaire général, monsieur Yves Marcotte, propose aux membres du conseil de modifier la résolution initiale adoptée le 30 septembre 2022. Cependant, pour ce faire, l'assemblée doit se prononcer unanimement pour procéder à la modification proposée et ainsi être conforme aux normes de procédures. De plus, la demande de modification doit provenir des personnes, qui ont à ce moment, ont proposé et appuyé la résolution contenue au procès-verbal du 30 septembre 2022.

**CA-2212-028**

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, par monsieur Frédéric Côté **ET APPUYÉE** de madame Anik Truchon, il est résolu à l'unanimité que la résolution CA-2209-010 soit modifiée afin de procéder à l'achat de plus d'un camion nacelle.

#### **1.14 Période de questions du public**

Aucune question du public.

## **2.0 DIRECTION GÉNÉRALE**

### **2.1 Demande de dénomination à l'école C.-E.-Pouliot**

CONSIDÉRANT la règle de gestion relative à la dénomination d'un établissement ou d'une partie d'établissement;

CONSIDÉRANT que toute demande de dénomination d'un nouvel établissement, d'une partie d'un établissement ou de changement de nom d'un établissement existant ou d'une partie d'un établissement existante doit être écrite et doit exposer clairement les motifs à l'appui de la demande;

CONSIDÉRANT la requête déposée en ce sens par la direction de l'école C.-E.-Pouliot, dans le cadre du 50e anniversaire, qui souhaite entreprendre les démarches de dénomination pour que la bibliothèque soit officiellement nommée, la bibliothèque Maurice Joncas;

CONSIDÉRANT que cette requête en dénomination d'une partie d'établissement est appuyée unanimement par les membres du conseil d'établissement de l'école C.-E.-Pouliot;

CONSIDÉRANT que monsieur Maurice Joncas a marqué et influencé une génération d'élèves entre les années 1961 et 1996;

CONSIDÉRANT que la règle de gestion relative à la dénomination d'un établissement ou d'une partie d'établissement prévoit la composition d'un comité ad hoc afin de procéder à l'étude de toute requête en dénomination.

**CA-2212-029**

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE** par madame Patricia Banville, **ET APPUYÉE** de monsieur Yves Galipeau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil d'administration forme un comité ad hoc composé d'un

administrateur, d'un membre du conseil d'établissement de l'école C.-E.-Pouliot, de la direction de l'établissement concerné et de la direction du Service du secrétariat général et des communications.

Il est proposé de nommer les personnes suivantes au comité ad hoc :

Monsieur Steve Boulay, direction de l'école C.E. Pouliot

Monsieur Jean-Yves Dupuis, membre du conseil d'établissement de l'école C.E. Pouliot

Monsieur Yves Galipeau, membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs

Monsieur Yves Marcotte secrétaire général Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

- Le mandat du comité tel que défini dans la règle de dénomination :
  - Définir une démarche de consultation du milieu social;
  - Procéder à la consultation;
  - Faire rapport des résultats obtenus;
  - Formuler des recommandations au conseil d'administration.

## **2.2 Dépôt du rapport annuel 2021-2022**

Madame Josée Synnott, directrice générale par intérim, présente le rapport annuel 2021-2022.

## **3.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

### **3.1 Calendrier scolaire 2023-2024 Version 1**

Ce point a été reporté à une rencontre ultérieure.

### **3.2 Cadre d'organisation des services éducatifs 2023-2024**

CONSIDÉRANT l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'actualisation annuelle du cadre d'organisation des services éducatifs;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de concertation et de développement éducatif secteur jeunes (CCDEJ), du comité de parents et du comité de participation commission du personnel enseignant.

**SUR PROPOSITION DUMENT FAITE** par monsieur Frédéric Côté, **ET APPUYÉE** de madame Carline Minville, il est résolu à l'unanimité que le « Cadre d'organisation des services éducatifs 2023-2024 », soit adopté tel que présenté.

### **3.3 Règles relatives à l'admission et à l'inscription des élèves 2023-2024**

CONSIDÉRANT l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'actualisation annuelle des règles relatives à l'admission et à l'inscription des élèves;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de concertation et de développement éducatif secteur jeunes (CCDEJ), du comité de parents et du comité de participation commission du personnel enseignant.

CA-2212-030

CA-2212-031

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE** par monsieur Yves Galipeau, **ET APPUYÉE** de madame Pascale Déry, il est résolu à l'unanimité que le document sur les « Règles relatives à l'admission et à l'inscription des élèves 2023-2024 », copie SEJ-2122-006, daté du 07 décembre 2022, version 4, soit adopté tel que présenté.

**3.4 Documents de la composition et mandat du comité consultatif EHDAA**

CONSIDÉRANT l'article 185 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT l'importance de déterminer la composition et le mandat du comité consultatif des services EHDAA;

CONSIDÉRANT les discussions menées auprès des membres du comité de parents;

CA-2212-032

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE** par madame Alexandra Girard, **ET APPUYÉE** de madame Patricia Banville, il est résolu à l'unanimité :

- Que le conseil d'administration adopte le document définissant la composition et le mandat du comité consultatif des services EHDAA.
- Qu'une version du document soit affichée sur le site Web du centre de services scolaire.

**3.5 Nomination du représentant des organismes auprès du CCEHDAA**

Ce point a été reporté à une rencontre ultérieure.

**4.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Aucun point.

**5.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

Monsieur Martin Roy, directeur du Service des ressources financières, présente le point de ce service.

**5.1 Adoption des états financiers 2021-2022**

CONSIDÉRANT l'avis de l'auditeur externe que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle à la situation financière du Centre de services scolaire au 30 juin 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP);

CONSIDÉRANT la résolution CV-2211-01 du comité de vérification d'accepter les états financiers du Centre de services scolaire des Chic-Chocs au 30 juin 2022 soumis par la firme MNP, auditeur externe, et d'en recommander le dépôt au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'un avis public est paru conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique à l'effet que le rapport de l'auditeur externe serait déposé à la présente séance;

CA-2212-033

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE** par madame Alexandra Girard, **ET APPUYÉE** de madame Carline Minville, il est résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers du Centre de services scolaire

des Chic-Chocs au 30 juin 2022 soumis par la firme MNP, auditeur externe, et d'en recommander le dépôt au conseil d'administration.

## **5.2 Taxes scolaires impayées en date du 31 octobre 2022**

VU l'article 339 de la Loi sur l'instruction publique mandatant le directeur général du Centre de services scolaire des Chic-Chocs de préparer un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires et ce avant le début du mois de novembre de chaque année;

VU l'article 340 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que la liste de l'article 339 est soumise au conseil d'administration pour approbation;

CA-2212-034

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE** par madame Patricia Banville, **ET APPUYÉE** de madame Pascale Déry, il est résolu à l'unanimité d'approuver l'état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires en date du 31 octobre 2022, *Liste des comptes à recevoir avec Solde Débiteur au 2022-10-21 – Rapport détaillé*, daté du 2022-11-21.

## **6.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

### **6.1 Dossier des ressources humaines**

Ce point a été discuté et résolu en huis clos au début de la rencontre.

## **7.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

### **7.1 Renouvellement des contrats de transport scolaire (Autobus)**

CONSIDÉRANT l'échéance des contrats avec les transporteurs locaux affectés au transport scolaire des élèves du secteur du Centre de services scolaire des Chic-Chocs;

CONSIDÉRANT que le renouvellement des contrats avec les transporteurs locaux assure une stabilité du transport scolaire pour les six (6) prochaines années;

CONSIDÉRANT que les contrats avec les transporteurs locaux sont paraphés selon un modèle de contrat type rédigé par la Fédération des centres de services scolaire du Québec et ce, en conformité avec les Lois et règlements sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif de transport lors de la séance du 29 novembre dernier;

CA-2212-035

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE** par madame Alexandra Girard, **ET APPUYÉE** de monsieur J. Antonio Blouin, il est résolu à l'unanimité que le Centre de services scolaire des Chics-Chocs procède à une résolution parapluie afin d'entériner les contrats avec les transporteurs locaux suivants :

Autobus Couture et Cahill inc. - 70 805,59\$  
Autobus des Monts inc. - 1 765 593,76\$  
Autobus Synnott inc. - 568 576,44\$  
Transport E.R Chicoine inc. - 383 674,63\$  
Transport Gustave Dupuis inc. - 269 175,49\$  
Linda Chouinard - 60 129,45\$  
Marcel Bilodeau - 66 455,32\$  
Marcel Fournier - 86 351,76\$  
Autobus Marlène Francoeur - 58 518,00\$

Transport Cahill inc. - 165 106,51\$  
Transport Cathy Chicoine inc. - 203 590,25\$  
Transport P.F Couture inc. - 86 233,32\$  
Transport Russel Langlais & Fils inc. - 341 931,55\$  
Les Investissements Victorice Boulay inc. - 314 256,28\$

Ces contrats pour d'une valeur totale de 4 440 398,35\$ sont valides pour une durée de six (6) ans soit jusqu'en juin 2028 et seront indexés annuellement en lien avec les mesures de rajustement de prix contenues aux clauses d'indexation des contrats.

## **7.2 Renouvellement des contrats de transport scolaire (Berline)**

CONSIDÉRANT l'échéance des contrats avec les transporteurs de berlines au transport scolaire des élèves du secteur du Centre de services scolaire des Chic-Chocs;

CONSIDÉRANT que le renouvellement des contrats s'effectue annuellement;

CONSIDÉRANT que les contrats avec les transporteurs de berlines sont paraphés selon un modèle de contrat type rédigé par la Fédération des centres de services scolaire du Québec et ce, en conformité avec les Lois et règlements sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif de transport lors de la séance du 29 novembre dernier;

CA-2212-036

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE** par monsieur Frédéric Côté, **ET APPUYÉE** de madame Josée Roussy, il est résolu à l'unanimité que le Centre de services scolaire des Chics-Chocs procède à une résolution parapluie afin d'entériner les contrats avec les transporteurs de berlines ci-nommés :

Autobus des Monts inc. - 180 726,15\$  
Marlène Gasse - 28 196,27\$  
Taxi Déry enr. - 182 117,08\$

Ces contrats d'une valeur totale de 391 039,50\$ sont valides pour une durée d'une année soit jusqu'en juin 2023.

## **7.3 Projet d'achat de terrain de la fabrique Saint-Joachim de tourelle pour l'école Bois-et-Marées**

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Tourelle désire procéder à la vente de son église qui est voisine de l'école des Bois-et-Marées située à Sainte-Anne-des-Monts, secteur Tourelle;

CONSIDÉREANT que l'école a effectué des travaux d'aménagement de sa cour en y intégrant un terrain de soccer qui empiète sur le terrain de l'église.

CONSIDÉRANT que des négociations ont été entamées dans le passé entre les représentants de la Fabrique et ceux du centre de services scolaires;

CONSIDÉRANT l'importance de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT que la Société québécoise des infrastructures (SQI) offre un service clé en main pour les démarches entourant les modalités reliées à l'achat d'un terrain pour les organismes publics.

CA-2212-037

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE** par madame Anik Truchon, **ET APPUYÉE** de madame Pascale Déry, il est résolu à l'unanimité que le

Centre de services scolaire des Chic-Chocs accepte de confier le mandat d'acquisition du terrain convoité à la Société québécoise des infrastructures.

QU'une fois les démarches d'acquisition de terrain achevées, le projet devra être de nouveau présenté au conseil d'administration, sous réserve de son autorisation.

## **8.0 SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

Aucun point.

## **9.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

Aucun point.

## **10.0 INFORMATION ET CORRESPONDANCE**

### ***10.1 Correspondance de la présidence***

La présidente du conseil, Madame Julie Pariseau informe les membres présents des différentes formations offertes par la fédération des centres de services scolaire du Québec.

### ***10.2 Correspondance de la direction générale***

Aucune correspondance.

## **11.0 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

## **12.0 FIN DE LA RENCONTRE**

### ***12.1 Levée de la rencontre***

**CA-2212-038**

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE** par madame Claudie Malouin, **ET APPUYÉE** de madame Patricia Banville, il est résolu de lever l'assemblée à 22 h 20.

---

Julie Pariseau  
Présidente de la rencontre

---

Yves Marcotte  
Secrétaire général